



COMMUNE DE VAIR SUR LOIRE

PROCÈS VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : Lundi 14 décembre 2020

Heure ouverture séance : 20h00

Clôture de séance : 21h43

Date de convocation : mardi 08 décembre 2020

Présents : Éric LUCAS, Michelle RIGAUD, Patrick BUCHET, Marie LHÉRIEU, Henri RABERGEAU, Anaïs ORHON, Pierre de LAUBADERE, Amélie CORNILLEAU, Baudouin ALLIZON, Matthieu AVIS, Gérard BARRIER, Marie-Christine BLIN, Martine CATELIN, Stéphane CERCLÉ, Benoît CHASSÉ, Georgina COLLINEAU, Liliane COUILLEAULT, Sandrine FORTEAU, Christophe GRANGÉ, Cyrielle GRIMAUULT, Christophe HIVERT, Aurélie LARNAUD, Michel LEBLANC, Isabelle LEFOL-ANDRÉ, Estelle LEMAUX, Stéphane MELLIER, Didier MÉREL, Hubert PETIT, Quentin VALLÉE.

Présents avec retards : Néant

Absents et excusés :

Absents : Néant.

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Marie LHÉRIEU

Effectifs réels : 29

Effectifs présents : 29

Effectifs arrivés en retard : 00

Effectifs représentés : 29

Effectifs non représentés : 00

Total de voix à prendre en compte : 29

2 observations sont formulées sur le précédent procès-verbal :

- M. Michel LEBLANC concernant le lotissement de la forge et des ventes en 2018.

M. Patrick BUCHET explique qu'il y avait une erreur de date dans ce qu'il a pu exprimer au dernier conseil municipal.

M. Michel LEBLANC regrette la phrase « certains lots sont difficiles à vendre ». Il s'étonne que le vendeur ait une telle vision de son bien.

- Mme Sandrine FORTEAU demande que soient inscrits dans le compte rendu les noms des intervenants lors du tour de table.

Le compte rendu est validé.

ORDRE DU JOUR :

1/ FINANCES

- Décision modificative n°2
- Vote des taux d'imposition 2021
- Vote du budget principal de la commune
- Vote du budget annexe du lotissement de la Forge

2/ RESSOURCES HUMAINES

- Mise à jour du tableau des effectifs

3/ INTERCOMMUNALITE

- Rapports d'activité 2019 de la COMPA : déchets, assainissement collectif, assainissement non collectif

4/ ADMINISTRATION GENERALE

- Décisions municipales
- Société Galliance : unité d'abattage et de découpe de volailles à Ancenis : avis à donner
- Révision du règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues par la DREAL : avis à donner.

5/ DIVERS

- Marchés publics des assurances : Décision de la commission d'appel d'offre
- Planning des séances de conseil municipal pour le 1^{er} semestre 2021.

6/ QUESTIONS ORALES :

- Tour de table :
 - o Nouvelles demandes

M le maire rappelle que la séance est diffusée en direct sur Facebook. Chaque intervenant devra se nommer et parler clairement dans le micro.

1/ FINANCES

1-1 Décisions modificatives n°2 - Budget commune

Dégrèvement des jeunes agriculteurs

D 739171 Dégrèvements : + 804 €

D 6232 Fêtes et cérémonies : - 804 €

=> explication :

1 - Il s'agit de prévoir les crédits pour intégrer les dégrèvements supplémentaires pour les jeunes agriculteurs qui sont exonérés de taxe sur le foncier non bâti durant 5 ans.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par
29 voix POUR,

00 voix CONTRE
et 00 ABSTENTION,

- **ACCEPTE** les virements de crédits budgétaires proposés et charge Monsieur le Maire de les appliquer.

1-2 Vote des taux d'imposition 2021 - Fixation du taux des impôts locaux de Vair-sur-Loire

Vu la délibération de la commune de Vair-sur-Loire du 29 mars 2016 fixant les conditions du lissage des taux d'imposition entre les communes d'Anetz et Saint-Herblon,

Vu l'instruction M14,

Vu l'avis de la commission finances du 26 novembre 2020,

M. Patrick BUCHET, adjoint aux finances explique que le conseil municipal doit se prononcer sur les taux 2021 en vue du vote du budget primitif 2021. Pour la seconde année consécutive, la commune ne pourra modifier le taux de la taxe d'habitation suite à la réforme de l'Etat.

Elle peut néanmoins faire varier les taux de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti.

RAPPEL DES TAUX CONCERNES :

- Taxe sur le foncier bâti : 16,58% en 2020
- Taxe sur le foncier non bâti : 52,34% en 2020.

M. Patrick BUCHET présente les pertes pour la commune, engendrées par la réforme de la taxe d'habitation (2020 : 12 000€ et en 2021 : 24 000 €). Gain de 6€ pour les habitants en 2020 et 12€ en 2021.

Il est proposé d'augmenter le taux de la taxe sur le foncier bâti de 1%.

M. le Maire explique que cela permettra de mettre des moyens sur la jeunesse et le social (arrivée d'un stagiaire pour établir une analyse des besoins sociaux).

M. Baudouin ALLIZON explique qu'il s'agit d'un mauvais signal pour la population, que l'eau, l'électricité et d'autres taxes vont augmenter. Il faudrait faire des économies sur les dépenses ou étaler les projets.

La minorité ne sera pas d'accord pour voter cette hausse.

M. le Maire explique que c'est aussi aux communes d'investir pour relancer l'économie.

Mme Sandrine FORTEAU demande pourquoi on est passé de 35 000 € de perte au dernier conseil à 6 000 €.

M. Patrick BUCHET explique qu'il parlait des bases et que les chiffres ont été affinés depuis 1 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par

- 22 voix POUR,
- 7 voix CONTRE,
- 0 ABSTENTION :

- **DECIDE** une hausse de 1% de la taxe sur le foncier bâti soit un taux 16.75% pour 2021.

1-3 Vote du Budget primitif 2021 - Commune

M. Patrick BUCHET, adjoint aux finances, présente le projet de budget.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

* **Fonctionnement : 3 825 000 €**

* **Investissement : 5 379 540 €**

M. Patrick BUCHET présente le fonctionnement prévu pour 2021 tant en dépenses qu'en recettes. Puis chaque adjoint passe en revue les nouveaux crédits des projets 2021 ainsi que les projets restants à réaliser.

Mme Sandrine FORTEAU explique qu'elle est un peu surprise sur certains points et certains chiffres et demande que le vote du budget soit revu au prochain conseil municipal.

M. Christophe HIVERT s'étonne également que certains chiffres ont évolué depuis la dernière présentation et souhaite ajourner le vote du budget.

M. le Maire explique que pour la halle de tennis, le complément inscrit représente la différence entre l'estimation et l'ouverture des offres. Pour le boulodrome la baisse s'explique par la prise en charge du SYDELA d'une partie du projet.

M. Patrick BUCHET explique que les chiffres s'affinent, donc il est normal qu'ils bougent.

Mme Sandrine FORTEAU regrette que certains sujets n'ont pas été vus en commission.

M. Gérard BARRIER dit que ça manque de vision claire et précise. Il n'y a pas de schéma directeur. Est-ce que les projets demanderont des moyens humains supplémentaires ? Pas de prévision sur la rénovation des sols des salles de sport ou sur les infiltrations dans les Eglises. Il remercie M RABERGEAU pour les 2 dernières commissions voirie très bien préparées.

M. Patrick BUCHET explique qu'une planification a été réalisée mais n'a pas encore été partagée. Il est normal que la majorité ait des projets. Il souligne que ce budget ne fait pas appel aux emprunts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par

22 voix POUR,

7 voix CONTRE,

0 ABSTENTIONS

- **ADOpte** le budget primitif de la commune 2021

1-4 Vote des budgets 2021 : budget annexe lotissement de la Forge.

Patrick BUCHET, adjoint aux finances, présente le projet de budget.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

*** En section de fonctionnement : 709 000 €**

*** En section d'investissement : 527 156.60 €**

M. Gérard BARRIER demande à avoir les mêmes tableaux en séance que ceux qui ont été envoyés avec la convocation.

M. Michel LEBLANC mentionne que l'on retrouve bien les ventes de 2019. Il regrette que lors de la présentation du ROB, les chiffres étaient erronés.

M. Patrick BUCHET explique que les dates des ventes des lots étaient peu claires, ce qui a été clarifié depuis. Cela explique que le budget présenté à la séance est aujourd'hui affiné.

M. le Maire rappelle que ce budget devrait être déficitaire à sa clôture.

M. Michel LEBLANC dit que c'est la raison pour laquelle il ne faut pas brader le prix des lots. Ce à quoi, M le maire répond que même en ne bradant pas les lots, le budget sera déficitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par

29 voix POUR,

0 voix CONTRE,

0 ABSTENTION

- **ADOpte** le budget primitif annexe du lotissement de la Forge 2021

2/ RESSOURCES HUMAINES

2-1 Mise à jour du tableau des effectifs - Création et suppression d'emplois

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu la nécessité de régulariser les durées hebdomadaires de travail de plusieurs agents du service scolaire et enfance-jeunesse,

Vu la nécessité d'ouvrir un poste pour le recrutement d'un animateur jeunesse,

Le Maire propose à l'assemblée :

La modification du tableau des effectifs conformément à l'annexe ci-jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par

29 voix POUR,

0 voix CONTRE,

0 ABSTENTION,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs,

- DECIDE :**
- d'adopter la proposition du Maire,
 - de modifier comme suit le tableau des effectifs ci-joint en annexe
 - d'inscrire au budget les crédits correspondants.

3/ INTERCOMMUNALITÉ

3-1 COMPA : rapport d'activité 2019 - déchets

Monsieur le Maire présente le rapport 2019.

[Ce rapport est annexé à la présente délibération.](#)

Ce rapport n'appelle aucune observation particulière de la part de l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal en prend acte.

3-2 COMPA : rapport d'activité 2019 - assainissement non collectif

Monsieur le Maire présente le rapport 2019.

[Ce rapport est annexé à la présente délibération.](#)

Ce rapport n'appelle aucune observation particulière de la part de l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal en prend acte.

3-3 COMPA : rapport d'activité 2019 - assainissement collectif

Monsieur le Maire présente le rapport 2019.

[Ce rapport est annexé à la présente délibération.](#)

Ce rapport n'appelle aucune observation particulière de la part de l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal en prend acte.

4/ ADMINISTRATION GENERALE

4-1 Décisions municipales

16 décisions municipales ont été prises.

Numéro et date	Objet	Caractéristiques	Entreprise	Montant
63/2020 06/11/2020	Renonciation à exercice droit de préemption urbain	Parcelle F 1925 (1083 m ²), rue de Bretagne – Anetz	Néant	Néant
64/2020 06/11/2020	Renonciation à exercice droit de préemption urbain	Parcelles F 2381 (1/2 indivis) (70 m ²), F 2382 (15 m ²), F 2384 (1/2 indivis) (213m ²), F 2385 (24 m ²), F 2432 (193 m ²), 18 impasse des Ormeaux – Anetz	Néant	Néant
65/2020 06/11/2020	Renonciation à exercice droit de préemption urbain	Parcelle D 2505 (361 m ²), La Greslerie – Saint Herblon	Néant	Néant
66/2020 06/11/2020	Renonciation à exercice droit de préemption urbain	Parcelle D 2519 (301 m ²), La Greslerie – Saint Herblon	Néant	Néant
67/2020 06/11/2020	Renonciation à exercice droit de préemption urbain	Parcelle G 1488 (455 m ²), 3 place Saint Hermeland – Saint Herblon	Néant	Néant
68/2020 06/11/2020	Renonciation à exercice droit de préemption urbain	Parcelle F 1651 (859 m ²), 180, rue de la Gare – Anetz	Néant	Néant
69/2020 06/11/2020	Renonciation à exercice droit de préemption urbain	Parcelle D 2479 (417 m ²), La Greslerie – Saint Herblon	Néant	Néant
70/2020 06/11/2020	Renonciation à exercice droit de préemption urbain	Parcelle H 1221 (632 m ²), 22 rue des Pâtisseaux – Saint Herblon	Néant	Néant
71/2020 06/11/2020	Renonciation à exercice droit de préemption urbain	Parcelle D 2516 (329 m ²), La Greslerie – Saint Herblon	Néant	Néant

72/2020 20/11/2020	Renonciation à exercice droit de préemption urbain	Parcelles F 258 (105 m ²), F 260 (40 m ²), F 273 (423 m ²), F 1142P (178 m ²), F 1881 (120 m ²), F 1884 (43 m ²), 44 rue des Jardins – Anetz	Néant	Néant
73/2020 20/11/2020	Renonciation à exercice droit de préemption urbain	Parcelles F 2419 (520 m ²), F 2425 (15 m ²), 42 rue Simone Veil – Anetz	Néant	Néant
74/2020 20/11/2020	Renonciation à exercice droit de préemption urbain	Parcelle H 1185 (662 m ²), 2 rue des Pâtisseries – Saint Herblon	Néant	Néant
75/2020 26/11/2020	Renonciation à exercice droit de préemption urbain	Parcelle G 135 (265 m ²), 1, rue René Guy Cadou – Saint Herblon	Néant	Néant
76/2020 03/12/2020	Renonciation à exercice droit de préemption urbain	Parcelle D 2518 (301 m ²), La Greslerie – Saint Herblon	Néant	Néant
77/2020 03/12/2020	Renonciation à exercice droit de préemption urbain	Parcelle F 2391 (509 m ²), 113, rue Lucie Aubrac – Anetz	Néant	Néant
78/2020 03/12/2020	Renonciation à exercice droit de préemption urbain	Parcelle G 944 (1352 m ²), 15 rue René Guy Cadou – Saint Herblon	Néant	Néant

4-2 Unité d'abattage et de découpe de volailles à Ancenis – Avis à donner

M. le Maire rappelle qu'une enquête publique a été ouverte du 09/11/2020 au 12/12/2020, par arrêté préfectoral du 16/10/2020, concernant la construction et l'exploitation d'un abattoir de volailles à ANCENIS-ST GEREON, rue de l'Hermitage, par la société GALLIANCE.

Le territoire de la commune de VAIR SUR LOIRE étant compris dans un rayon de 3 km du site de l'exploitation et/ou étant inclus dans le plan d'épandage, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation d'exploiter présentée par la société GALLIANCE.

Lors du conseil municipal du 16/11/2020, il avait été dit que le dossier d'enquête publique était consultable en mairie et que celui-ci serait étudié par la commission environnement.

M. Pierre DE LAUBADERE présente une synthèse de ce dossier. La commission environnement propose un avis « favorable » à ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par,
29 voix POUR,
0 voix CONTRE,
0 ABSTENTION,

- **EMET** un avis favorable à la construction et l'exploitation d'un abattoir de volailles, rue de l'Hermitage, à Ancenis-St Géréon, par la Société GALLIANCE.

4-3 Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) sur le territoire de chaque Service de Prévision des Crues (SPC) – Révision – Avis à donner

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la procédure de vigilance crues, créée en 2006, est organisée par un règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) sur le territoire de chaque Service de Prévision des Crues (SPC).

La DREAL Pays de la Loire révisé actuellement ce règlement sur le périmètre du SPC Maine-Loire-Aval.

Un projet de règlement a été élaboré en intégrant d'une part les évolutions de la doctrine nationale et d'autre part l'expérience acquise depuis la création de la vigilance crue.

Les évolutions les plus notables par rapport au règlement actuel sont :

- L'intégration du tronçon de vigilance de la rivière du « Lay » en Vendée dans le périmètre du SPC Maine-Loire-aval de la DREAL Pays de la Loire. Ce tronçon était auparavant géré par la DREAL Nouvelle-Aquitaine ;
- Les redécoupages des tronçons de vigilance sur les cours d'eau du Loir et de la Sèvre Nantaise pour mieux prendre en compte les propagations des crues ;
- La modification de certaines stations de vigilance pour mieux prendre en compte les enjeux exposés aux crues sur ces secteurs ;

Ce projet de règlement est soumis à l'avis du conseil municipal. L'avis doit être transmis dans un délai de 2 mois à compter de la réception du courrier reçu le 05/10/2020, soit jusqu'au 05/12/2020.

Ce dossier a fait l'objet d'une évocation à la séance du 16 novembre 2020.

Le lien de consultation du dossier a été noté dans le procès-verbal du conseil municipal du 16 novembre 2020.

Suite à cette période de consultation et après étude des contributions reçues, le Préfet de Région arrêtera le projet de règlement définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par,
29 voix POUR,
00 voix CONTRE,
00 ABSTENTION,

- **EMET** un avis favorable au projet de règlement.

5/ DIVERS

5-1 – Marchés publics des assurances :

M. Patrick BUCHET présente les résultats de l'appel d'offre lancé pour les assurances de la commune (5 lots) suite au passage en commission d'appel d'offre du 08 décembre 2020.

Lot	Intitulé du lot	Assureur actuel	Coût	Assureur futur	Coût	Différence
1	Dommages aux biens	GROUPAMA	6 621 €	SMACL	8 409 €	1 788 €
2	Responsabilité civile	GROUPAMA	1 687 €	SMACL	2 678 €	991 €
3	Protection juridique	SMACL	955 €	SMACL	1 170 €	215 €
4	Flotte automobile	SMACL	7 100 €	GROUPAMA	4 987 €	- 2 113 €
5	Assurance du personnel	SMACL	45 144 €	SMACL	66 234 €	21 090 €
		TOTAL	61 507 €	TOTAL	83 78 €	21 971€

5-2 - Planning des séances de conseil municipal :

M le Maire présente le planning des séances pour le 1^{er} semestre 2021. Sous réserve de la levée du couvre-feu, les horaires pourraient être avancés.

6/ QUESTIONS ORALES

➤ Tour de table :

- M. Matthieu AVIS : la diffusion via facebook est de mauvaise qualité que ce soit l'image ou le son. Il est disponible pour proposer des solutions.
- Mme Marie-Christine BLIN : lors de la précédente séance de conseil municipal, un point sur les recours était à l'ordre du jour. Elle s'attendait à un bilan des contentieux en cours. A la lecture de la délibération du conseil municipal sur les délégations au Maire, M le Maire doit rendre compte de l'avancement des dossiers contentieux. Il est donc demandé de faire un point sur les recours de la collectivité (dates, etc...) lors de la prochaine séance de conseil municipal.
Serait-il possible de visiter les projets en cours (Halle de tennis et réhabilitation de la mairie par exemple) ? M le maire répond qu'avec la crise sanitaire il faudra voir avec les entreprises quand elles sont présentes pour respecter les gestes barrières.
Les bénévoles des décorations de Noël sont satisfaits de l'installation par les services municipaux. Où en est la distribution d'un questionnaire aux habitants sur la vidéoprotection ? M. Patrick BUCHET répond que cela est toujours prévu.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h43.

Signatures :

**M. le Maire,
Éric LUCAS**

**Le secrétaire de séance,
Marie LHÉRIEAU**

Michelle RIGAUD	Patrick BUCHET	Henri RABERGEAU
Anaïs ORHON	Pierre de LAUBADERE	Amélie CORNILLEAU
Baudouin ALLIZON	Matthieu AVIS	Gérard BARRIER
Marie-Christine BLIN	Martine CATELIN	Stéphane CERCLÉ
Benoît CHASSÉ	Georgina COLLINEAU	Liliane COUILLEAULT
Sandrine FORTEAU	Christophe GRANGÉ	Cyrielle GRIMAUULT
Christophe HIVERT	Aurélie LARNAUD	Michel LEBLANC
Isabelle LEFOL-ANDRÉ	Estelle LEMAUX	Stéphane MELLIER
Didier MÉREL	Hubert PETIT	Quentin VALLÉE